L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI 6 SEPTEMBRE 1894.

OFFICIEL.

Assemblée Générale —DE— L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

Session Régulière de 1894.

No 165] LOI

Donnant le droit aux villes ou aux villages incorporés de l'Etat de demander aux juris de police de leurs paroisses respectives, les licences perçues annuellement par le Bureau des villes et des villages sur toutes les affaires, tous les commerces, toutes les professions et occupations qui se font ou s'exercent dans lesdites villes et villages, moins les dépenses pour les Cours criminelles, les écoles publiques et toutes autres dépenses payées pour les paroisses, pour le compte desdites villes ou desdits villages, et prescrivant que les taxes perçues par les paroisses sur les propriétés situées dans les villes et villages soient premièrement épuisées en payant ces dépenses, et pourvoyant au mode de s'assurer de ces dépenses.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les villes et les villages incorporés de l'Etat, par l'intermédiaire de leurs maires ou de toute autre personne autorisée par leurs Conseils, auront le droit de demander et de faire payer par les Jurys de police de leurs paroisses respectives, toutes les licences perçues annuellement par les paroisses, sur toutes les affaires, les métiers, toutes les professions et occupations qui se feront ou s'exerceront dans lesdites villes, lesdits villages, moins les frais des causes criminelles et des écoles publiques, ainsi que toutes les autres dépenses, payées par les paroisses pour le compte des villes et des villages.

Section 2—Que chaque ville ou village prenant avantage de cette loi, sera requis de défrayer toutes les dépenses provenant des poursuites pour offenses criminelles et délits commis dans leurs limites incorporées; aussi toutes les dépenses pour le maintien des écoles publiques dans ses limites incorporées, et toutes autres dépenses payées par la paroisse pour le compte de la ville ou du village.

Section 3.—Que la ville ou le village désirant prendre avantage de cette loi, fera application par l'intermédiaire de son maire ou de toute autre personne autorisée par le Conseil de la localité dans ce but, au Jury de police de la paroisse à sa première réunion de chaque année, et le Jury de police accordera la demande et avisera, à cette assemblée, son percepteur et trésorier de la demande et leur ordonnera que toutes les taxes, licences et autres acquets collectés par la paroisse sur toutes les propriétés, les affaires, les métiers, les professions, les occupations s'exerçant ou conduites dans lesdites villes ou lesdits villages, soient gardés séparés des autres fonds et ne soient pas payés excepté dans les cas indiqués plus loin.

Section 4.—Que le greffier de la Cour de District de la paroisse gardera un "record" des dépenses occasionnées dans le bureau de la paroisse pour le compte de la ville ou le village, et le shérif de la paroisse gardera un compte des dépenses se produisant dans son bureau. Le président du Bureau des Ecoles Publiques gardera un compte des dépenses pour le maintien des Ecoles publiques de la ville ou du village.

Section 5.—Qu'à la seconde assemblée de l'année du Jury de Police suivant celle où se sera faite la demande, le Percepteur de la paroisse présentera au jury de police un rapport certifié par le Trésorier du montant des taxes, des licences et des autres sommes perçues par lui sur toutes les propriétés, les affaires, les métiers, les professions et les occupations exercés dans les limites de la ville ou du village pour la précédente année; et le jury de police ordonnera qu'un mandat soit tiré sur le trésorier de la paroisse en faveur du maire de la ville ou du village pour le montant des licences perçues par la paroisse, comme il est dit plus haut, moins le pour cent du percepteur et du trésorier, qui sera le même que celui de l'Etat et de la paroisse, et moins les montants des dépenses encourues pour les causes criminelles et l'entretien des écoles publiques ainsi que toutes autres dépenses payées par la paroisse pour le compte de ladite ville ou dudit village au cours de cette année. Les dépenses encourues pour les causes criminelles seront basées sur le rapport du greffier de la cour et du shérif fait par écrit sous serment; et les dépenses pour l'entretien des écoles publiques se calculeront sur le rapport par écrit, sous serment, du président du Bureau des Ecoles Publiques de la paroisse; pourvu que toutes les dépenses de quelque nature qu'elles soient payées par la paroisse pour le compte de la ville ou du village prenant avantage de cette loi, soient payées des taxes perçues sur des propriétés situées dans ladite ville ou ledit village, et de sommes autres que celles provenant des licences perçues de ladite ville ou dudit village. Et si ces montants ne suffisent pas, alors le fonds des licences perçues dans ladite ville ou ledit village, ou un montant suffisant de ce fonds sera pris pour combler l'insuffisance; et la balance des licences sera payée à la ville ou au village, pourvu en outre que tout surplus restant des taxes et toutes autres sommes autre que celles provenant des licences perçues par la paroisse, dans les villes et les villages soient déposés par la paroisse ainsi qu'elle le croira devoir faire.

Section 6.—Que sous le titre de dépenses criminelles dans cette loi, seront également compris les honoraires et les frais des magistrats et les constables ainsi que les autres dépenses occasionnées par les poursuites devant les magistrats pour crimes, offenses et délits commis dans les limites incorporées de la ville ou du village; et les magistrats et les constables seront requis de garder un compte séparé de ces dépenses. Le commis du Jury de Police gardera, lui aussi, un compte séparé des sommes payées par le Jury de Police pour tels services, et un compte de toutes les autres dépenses qui ne sont pas indiquées ci dessus qui seront payées par la paroisse pour le compte desdites villes et desdits villages. Sous le titre des dépenses criminelles sera également compris un *pro rata* des dépenses des villes et des villages pour la construction, le maintien, la réparation des geôles et des maisons de Cour appartenant aux paroisses, *pro rata* que fixeront les juris de police.

Sec. 7.—Si les sommes perçues par la paroisse de la ville ou du village, ne suffisent pas à couvrir les dépenses encourues par les poursuites des affaires criminelles et celles encourues pour le maintien des écoles publiques, et les autres dépenses de la ville et du village payées par la paroisse, celle-ci aura le droit de refuser l'octroi à la ville ou au village, le privilège de cette loi, pour une autre année, et continuera de le refuser jusqu'à ce que la ville ou le village ait démontré à la satisfaction du jury de police que les taxes, les licences et les autres sommes perçues par la paroisse, de la ville ou du village, pour cause d'accumulation de propriétés et d'affaires ou autrement, sont suffisantes. Pourvu qu'aucune paroisse n'ait le droit de refuser ce privilège à aucune ville, à aucun village en faisant la demande en vertu de cette loi, jusqu'à ce que par une épreuve pendant une année, il soit démontré que les dépenses de la ville ou du village pour la paroisse sont plus fortes que les taxes, les licences et autres sommes perçues par la paroisse de la ville ou du village.

Sec. 8.—Que cette loi ne s'appliquera pas aux taxes perçues pour des objets de levées.

Sec. 9.—Il est de plus décrété, etc., que toutes les lois ou parties de lois en conflit avec les dispositions de celle-ci, sont ici abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 166] LOI

Définissant et punissant certains délits dans l'exercice des métiers et du commerce.

Section 1ère.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que quiconque achètera des marchandises de tous genres ou tout article sous un nom d'emprunt ou fictif dans l'intention de tromper le vendeur, sera considéré coupable d'un délit et, sa faute reconnue, puni d'une amende ou d'un emprisonnement ou aux deux pénalités à la discrétion de la cour.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises ou articles de tous genres à crédit et les vendra, les hypothèquera ou en disposera d'une façon quelconque, comme c'en est l'usage dans le monde des affaires et dans l'intention de tromper ou de frauder le vendeur, sera considéré coupable d'un délit, et, sa faute établie, sera puni d'une amende ou d'un emprisonnement ou aux deux pénalités, à la discrétion de la cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., que quiconque achètera des marchandises ou des articles de tous genres et se cachera ou quittera l'Etat dans le but et avec l'intention de tromper ou de frauder le vendeur, sera coupable d'un délit, s'il est prouvé, sera puni d'une amende ou d'un emprisonnement ou des deux pénalités, à la discrétion de la cour.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
R. H. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 167] LOI

Autorisant l'institution de procès dans certains cas dans d'autres paroisses que celle du domicile du défendeur.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que dans tous les cas où se vend la canne à sucre à la tonne ou autrement à une personne ou est livrée à une autre pour qu'elle soit manufacturée pour une partie du produit, et dans tous les cas où le sirop de canne est vendu ou livré à un autre, pour être manufacturé pour le compte de la personne livrant la canne pour une partie du produit ou autrement, tous les procès institués pour le recouvrement de cette canne ou de ce sirop ou du produit, de son prix ou de sa valeur, de même que tous les procès pour le recouvrement des dommages provenant de la manufacture de la dite canne ou dudit sirop, ou de tout contrat ou de tout arrangement à cet égard, ou pour l'inexécution de ce contrat ou de cet arrangement, seront institués à l'option du demandeur, soit dans la paroisse du domicile du demandeur, que ce soit une corporation, une compagnie d'actionnaires, une association commerciale ou un individu, ou dans la paroisse où sera située la fabrique où se manufacture la canne ou le sirop, ou est délivré dans ce but, que cette paroisse soit celle du domicile du défendeur ou non.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., que dans tous les cas où un procès sera institué dans une paroisse où ne sera pas situé le domicile du défendeur, la pétition sera servie ainsi que les citations et autres documents à l'agent, à l'économe ou au gérant de la fabrique du défendeur.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., que toutes les lois ou parties de lois en conflit avec celle-ci sont ici abrogées, et que la présente prendra effet à partir de son adoption.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
GEO. SPENCER,
Sous Secrétaire d'Etat.

No 168] LOI

Pourvoyant à la vente de seize terres de section où est situé le comté et qui ne sont pas habitables à cause des marécages qui s'y trouvent.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de Louisiane, que seize terres de section où est situé le comté, et qui n'étant pas habitables à cause des marécages qui s'y trouvent, le Bureau des Ecoles de la paroisse où sont situées ces terres, pourra présenter une application pour la vente de ces seize terres à l'Auditeur des comptes publics, où il indiquera la situation du comté, son caractère, et la raison motivant le désir de faire vente; et sur le reçu de cette application dûment signée par le président et le secrétaire du Bureau, l'Auditeur pourra autoriser la vente, si selon son jugement une vente se devrait faire.

Sec. 2—Il est en outre décrété, etc., que dans le cas où une vente serait ordonnée ainsi qu'y pourvoit la section première de cette loi, le Trésorier de paroisse fera cette vente de la même manière et aux mêmes conditions, qu'il est maintenant indiqué par la loi pour la vente des seize terrains. Pourvu que cette loi ne s'appliquera pas aux seize sections actuellement louées pour plusieurs années.

Sec. 3 Il est de plus décrété, etc., que cette loi prendra effet à partir de sa promulgation.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 12 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 6 Sept. 1894.—Indications: Pour la Louisiane.—Temps généralement beau.

Température du 5 septembre 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	78	23
Midi	90	29
3 P. M.	90	29
6 P. M.	82	28

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

Mariages—Ludovico Pareti à Mlle Alice Bratio; James Mason à Mlle Albertine Boncree; Robert Ermen à Mlle Annie Marx; Philip Hunsinger à Mlle Laura Schriever.

Naissances—Mmes John Doris, une fille; William McDowell un garçon; Charles Summers, une fille; Simon Schwartz, une fille.

Décès—Frederick Kammer, 47 ans, 838 rue Magazine; Jacob Jacken, 31 ans, 44 rue Septième; Mme Bridget Sundbeig, 29 ans, 32½ rue Ste-Mary.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

L'Etat—J. E. Price à Thomas Behan, trois terrains bornés par les rues Dublin, Treizième, Madison et Colapissa, $7.

L'Etat—M. Asile à T. McCormack, Jr., un terrain borné par les rues Septième, Jefferson, Léonidas et Green, $1.

L'Etat—L. A. Gunet à D. Negrotto, Sr., la moitié d'un îlet de terre, borné par les rues Strœhltz, Dix-Septième, Lowerline et St-Pierre, $35.

L'Etat—P. Conery à W. M. Neaman et al., un îlet de terre borné par les rues Thalie, Deuxième et Toledano, $22.

Le même—E. Aubert au même, six terrains bornés par les rues Laurel Grove, Napoléon, Hamilton et Dixième, $16.

Le même—Mlle A. Brady au même, une portion de terre bornée par les rues Jena, Plaquemine, Perrier et Napoléon, $26.

Le même—P. J. Kramer au même, un îlet borné par les rues DeArmas, Woodruff, Octavia et autre propriété, $31.

Mme S. Burelle et al. à V. Foulon, deux terrains bornés par les rues Chartres, Royale, Forstall et Reynes, $400.

Jacob Hebel à la Firemen's Building Association, un terrain borné par les rues Levée, Victoire, Espagne et Enghein.

Firemen's Building Association à Jacob Hebel, même propriété, $2,200.

Mme B. McCove à Pascal Meaut, une portion de terre bornée par les rues Tchoupitoulas, Clio, Erato et St-Thomas, $500.

A. S. Wieand à Mme M. Desina, deux terrains bornés par les rues Dumaine, St-Anne, Derbigny et Roman, $2,500.

Mme M. Hart et al. à Charles Werling, un terrain borné par les rues Perdido, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, $500.

Total des ventes, $8,040.

Accident.

Hier soir, à 9 heures 30, un des gradins extérieurs de l'Auditorium, a cédé pendant la bataille et quatre personnes ont été blessées:

Joe Mealey, 11 ans, jambe cassée.

Geo. Dufour, 17 ans, blessures internes.

Eddie Hebert, 17 ans, blessé à la jambe droite.

Eddie Welsh, 32 ans, blessé au dos.

Les trois premiers ont été transportés à l'hôpital.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder
Absolument Pur.

Le Nouveau St Charles.

L'Hôtel St-Charles va être reconstruit. Les plans du nouvel édifice ont été soumis par M. Sully aux membres de la St-Charles Hotel Co., Limited, et ont été acceptés.

On va enlever au plus vite les décombres qui couvrent encore l'emplacement de l'ancien hôtel et on commencera immédiatement à enfoncer les pilotis. L'hôtel coûtera un million de dollars.

Il sera séparé des bâtisses de la rue Carondelet par une allée de dix pieds et la façade de la rue St-Charles sera reculée de plusieurs pieds, afin qu'il soit possible d'obtenir un effet plus artistique. Il y aura une entrée rue Gravier et une rue Commune.

La bâtisse sera style Renaissance et absolument incombustible, attendu qu'on ne fera presque pas usage de bois dans sa construction. L'intérieur sera disposé dans le genre de celui du célèbre hôtel Ponce de Léon, en Floride.

L'hôtel sera construit comme le Hennen Building, ce qui rendra inutile la construction de murailles épaisses comme celles de l'ancien hôtel.

Sur la façade de la rue St-Charles qui, naturellement, sera la plus ornementale, il y aura au premier étage une colonnade dans le genre de l'ancienne, mais beaucoup plus longue. La porte d'entrée donnera immédiatement accès dans la rotonde, qui aura 125 pieds par 50. La rotonde sera pavée en marbre et les arches qui surmonteront les piliers, seront en terre cuite.

L'entrée de la rue Commune sera celle des dames. Elle donnera accès à un élévateur du dernier modèle. Du côté de la rue Commune, se trouvera la blanchisserie à côté de laquelle seront installés la salle des bagages et le bureau de télégraphe. Le commis sera installé au centre de la rotonde.

L'hôtel sera chauffé à la vapeur et éclairé à l'électricité. Il aura sa propre fabrique de glace. Les dynamos pourront fournir le courant nécessaire pour 5,000 lampes incandescentes.

Il n'y aura pas de fils à découvert, pas même ceux des sonnettes; ils passeront tous dans des tuyaux en terre cuite, habilement dissimulés. Il y aura des cadrans qui indiqueront ce que le voyageur, ayant pressé le bouton, désire qu'il lui soit apporté. Dans chaque chambre il y aura un téléphone la mettant en communication avec le bureau de l'hôtel.

Au 2me étage se trouvera une cour ornée de plantes et de fontaines et mesurant 125 pieds par 90. Cette cour permettra de donner une parfaite ventilation et d'éclairer convenablement toutes les chambres qui seront disposées de façon de donner à la fois sur la rue et à ouvrir sur la cour.

La salle à manger qui sera du côté de la rue Gravier, mesurera 100x50.

L'hôtel comprendra 350 chambres et aura sept étages. Chaque chambre mesurera 16 pieds sur 14 et sera réunie à un appartement plus petit mesurant 11 pieds sur 12. Chaque chambre sera séparée des autres par de petits couloirs qui donneront accès à chacune d'elles.

La construction du nouvel hôtel demandera une année.

Les Lignes Electriques.

La rupture d'une poulie à l'usine de la compagnie Louisiana, a causé encore hier matin à 10 heures 30, un arrêt complet du service des chars électriques sur les lignes Dryades et Canal.

Dans l'après-midi, la compagnie a pu fournir un courant suffisant pour faire mouvoir cinq chars rue du Canal et quatre rue Dryades.

Dans la soirée, le service a été complètement repris.

La ligne de la rue Prytanée est terminée depuis quelques jours déjà, mais les dynamos de la compagnie ne sont pas encore en place et l'on n'attend que le courant nécessaire pour mettre les chars sur cette ligne. Il est impossible de spécifier à quelle date la compagnie Louisiana sera prête à se conformer à son contrat avec la N. O. Traction Co.

Celle-ci a obtenu la promesse qu'un courant de 4,000 chevaux lui serait fourni pour ses diverses lignes, mais jusqu'ici elle n'a obtenu qu'un courant de 500 chevaux. Les travaux continuent à l'usine Louisiana et il faut espérer qu'elle sera prête prochainement à remplir ses obligations. La N. O. Traction Co. n'a pas l'intention de posséder sa propre usine, attendu qu'une fois que les machines nécessaires auront été acquises et mises en place par la Compagnie Louisiana, elle pourra compter sur le courant nécessaire sans être obligée de faire une énorme dépense comme celle que nécessiterait la création d'une usine.

Suicide.

M. J. B. Mealey, qui habitait rue Royale No 124, s'est tué d'un coup de revolver.

M. Mealey était âgé de 34 ans et marié. Sa femme qui tient un magasin de modiste est atteinte de paralysie et est en traitement à l'hôpital depuis quatre mois; elle devait en sortir le 15 de ce mois.

Depuis que sa femme était à l'hôpital M. Mealy lui rendait visite deux fois par jour. Hier, il a manqué cette visite pour la première fois, et sa femme, inquiète, a envoyé une garde malade chez lui pour s'informer de la cause de son absence. Les personnes de la maison n'avaient pas vu M. Mealey depuis le matin et lorsque la garde malade s'est présentée, on a envoyé M. Weber chez M. Mealy. Il était alors 5 heures 45. Il est entré dans la chambre à coucher située derrière le magasin et a trouvé M. Mealy étendu sur son lit, un revolver à la main.

Il était mort. L'examen du cadavre a prouvé que le défunt s'était assis au pied de son lit devant la glace d'un lavabo et appliqué le canon de son revolver contre sa tempe droite.

Après avoir tiré le coup, il était retombé en arrière sur le lit et sa main droite serrant convulsivement l'arme, était posée sur sa poitrine.

Le coroner a été prévenu et s'est rendu sur les lieux à 7 heures 15 pour délivrer son certificat, après examen du corps.

On pense que M. Mealy a été poussé au suicide par le manque d'occupation. Il était en effet sans travail depuis six mois, ayant perdu la place qu'il occupait dans le magasin de Kauffmann & Isaacs. Il n'avait jamais rien dit qui put faire soupçonner chez lui l'intention de mettre fin à ses jours. Hier matin, seulement, on avait remarqué qu'il était plus sombre que de coutume et paraissait très affecté.

On pense qu'il s'est tué dans la matinée, mais personne n'a entendu le coup de feu. Le revolver dont s'est servi M. Mealey était une arme neuve.

Loi du Dimanche.

P. Quayle et P. Rightor, deux violateurs de la loi du dimanche ont comparu hier matin devant la Cour Criminelle et ont été mis sous caution. L'avocat de district a annoncé son intention de poursuivre les violateurs de cette loi avec toute la rigueur possible.

Arrestation.

Un nègre recherché pour plusieurs délits, avait eu hier matin l'audace de séjourner à l'encoignure des rues Basin et Commune un peu avant l'ouverture de la séance de la 1ère cour de recorder. L'agent Trinchard l'a mis en état d'arrestation.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au
DR PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur. Sans ammoniaque, alun et autre ingrédient falsifiant.
[illegible] ANS D'ÉPREUVE

LE MAIRE ET LE POLICE BOARD.

La réponse du Board à Fitzpatrick.

En réponse à la convocation du maire qui les avait invités à se présenter mercredi à l'Hôtel de Ville pour se justifier de l'accusation d'inconduite, les conseillers de police se trouvaient hier à l'heure indiquée dans la salle du Police Board où le maire est arrivé peu après. Il a serré la main à tous les membres du Board qui avaient l'air fort peu soucieux de ce qui allait se passer. Le maire lui-même était d'excellente humeur.

Un peu avant l'heure de l'ouverture de la séance, un document a été remis à M. Fitzpatrick, qui en a pris connaissance. Il a paru surpris et un peu désappointé, et a annoncé que la séance était ouverte. Il a dit aux conseillers qu'ils connaissaient le motif de la réunion, dont le but était d'entendre leur défense avant de les destituer, mais il a ajouté que venant de recevoir une injonction lui défendant de pousser plus loin les mesures prises contre le board, il ne lui restait plus qu'à ajourner la séance et à remettre la question à plus tard. Les conseillers se sont alors retirés. La séance n'a duré que quelques minutes à peine au grand désappointement des curieux réunis dans les couloirs, dans l'espoir d'assister à une séance animée.

Les commissaires ont obtenu l'injonction par le ministère de M. Geo. Denègre, qu'ils ont choisi comme avocat.

Eye, Ear, Nose and Throat Hospital.

La réunion mensuelle du comité exécutif de cette institution a eu lieu ce matin à 11 heures 30, à la Banque Whitney.

Lecture a été donnée des rapports des divers membres de l'Institution. Tous ont été de nature à prouver qu'elle étend tous les jours davantage sa sphère d'utilité et qu'en même temps elle commence à se trouver établie sur des bases plus solides, grâce à une experte administration et à une parfaite entente de l'économie par ceux qui la dirigent.

Le rapport du département de dentisterie a prouvé que l'utilité de cette section devient de jour en jour plus manifeste. Elle est le complément indispensable des autres départements.

Le budget des dépenses se chiffre pour les quatre derniers mois de l'année à $7,333 32, dont:

$333 32 pour l'achat d'instruments;
$1000.00 pour les réparations de l'immeuble;
$400.00 de mobilier;
$2,200 00 pour l'installation d'appareils de chauffage;
$750.00 pour l'installation de water closets;
$300 00 pour un tapis en caoutchouc, etc.

On voit donc que de fortes rentrées de fonds sont indispensables pour faire face au paiement de ces $7,000; or, comme l'Institution n'a de fonds à attendre que de la générosité du public dont elle n'a certes pas eu à se plaindre jusqu'ici, il faut espérer que cette générosité se manifestera encore, de façon à permettre aux directeurs d'amener l'Institution à un point où des ressources limitées suffisent à son entretien.

Il faut pour cela qu'elle arrive à être installée, aménagée au grand complet. Des médecins de haute valeur sont là qui chaque jour donnent aux malades indigents leur temps et leurs soins sans aucune rétribution pécuniaire. Leurs services sont pure charité, et dans de telles conditions, il est bien juste qu'ils comptent sur quelques sacrifices de la part de la population dont une bonne partie peut témoigner des bienfaits reçus à cet hôpital. Tel qui les aide aujourd'hui peut se trouver demain à même d'en profiter.

Le nombre des admissions pendant le mois dernier témoigne de l'utilité de l'Institution. Elles ont été de 465. Il a été fait pendant le même laps de temps 82 opérations et donné 2,427 consultations.

Parmi les récentes donations et les plus importantes, nous signalerons celles de Mme T. A. Richardson qui a envoyé un chèque de $100 et qui est coutumière du fait, et un legs de $200 versé par M. A. Thomas, exécuteur testamentaire de M. A. Mary, un philanthrope émule de Th. Lafon.

Il a été décidé que M. C. C. Stephenson, un médecin très en vue de Stuttgart, qui est hautement recommandé par les personnes de cet Etat et par le gouverneur lui-même serait admis comme interne à partir du 15 décembre.

Le rapport du pharmacien a prouvé que la fondation de la pharmacie était une excellente idée et qu'elle permettait à l'institution de réaliser annuellement une forte économie.

Poll Tax.

Conformément à la loi adoptée récemment par la Législature, M. J. Aleix s'est vu demander par le trésorier de la ville le paiement de $1 de Poll Tax, mais M. Aleix a refusé de payer disant que le trésorier de la ville n'était pas revêtu de l'autorité nécessaire pour percevoir cette taxe qui ne peut être collectée que par le trésorier d'Etat ou ses représentants. L'affaire a été portée devant les tribunaux et une injonction a été demandée contre le trésorier de la ville dont l'intention était de saisir M. Aleix. Le juge Morel aura à se prononcer sur cette affaire.

En dommages.

Le recteur de l'église St-Paul intente un procès en recouvrement d'une somme de $19,450 aux entrepreneurs qui ont été chargés de la reconstruction de l'église, parce qu'une partie de celle-ci s'est écroulée peu après sa construction, et que la tour penchait à tel point qu'elle fut tombée aussi si on n'avait pas pris les mesures nécessaires pour la consolider.

Cour Criminelle.

Les objections soulevées par les avocats des conseillers accusés par le grand jury, ont été rejetées par le juge Ferguson qui a déclaré que contrairement à l'avis des avocats, le grand jury avait été composé selon toutes les exigences de la loi.

MM. Caulfield, Clarke, Haley et Triffley devant comparaître aujourd'hui, l'avocat de district a dit que comme il avait lieu de supposer que pour gagner du temps, les mêmes objections seraient soulevées, il serait bon que les deux juges s'entendissent pour siéger en banc et rendre une décision immédiate. Le juge Ferguson a dit qu'il tâcherait de s'entendre à cet effet avec le juge Moise.

Tous deux ont eu une consultation et ont décidé de fixer au 14 la comparution du conseiller Desforges.

Le juge Moise donnera aujourd'hui ses instructions au grand jury.

Revue de la Police.

La revue trimestrielle de la police a eu lieu hier après-midi, au square Lafayette, en présence d'une grande affluence de curieux. Les agents, musique en tête, ont défilé par précinct avec beaucoup de précision devant le maire, le chef de police et les membres du Police Board qui se sont déclarés très satisfaits de la bonne tenue des hommes et de leur discipline.

Les hommes à cheval ont prouvé qu'ils étaient parfaitement exercés.

Le nouveau wagon couvert qui vient d'être livré à la police, figurait à la revue.

Voici comment est composé le corps de police:

3 capitaines; 11 sergents; 26 caporaux; 25 hommes montés; 110 agents; 28 surnuméraires; 4 wagons de police.

Vols.

On a volé la nuit dernière pour $93 de bijoux chez M. Pallet, coin Liberté et Perdido.

—Une lampe de voiture et des plantes ont été volées chez Mme G. Warner, coin Octavie et St-Charles.

—Chez M. J. Rolling, on a volé un pantalon qui se trouvait dans l'écurie.

—Une fillette de couleur, Sarah Brown, âgée de 10 ans, a volé au No 305 de la rue Louisiana, chez Mme D. S. Hanson, un portemonnaie contenant $3.

Les Lépreux.

Le Dr Scherck, qui est secrétaire temporaire du Bureau d'Administration de l'Hôpital des Lépreux, a adressé au coroner une lettre dans laquelle il lui demande de quel est le nombre des lépreux répartis dans la paroisse d'Orléans. A cette lettre le sous-coroner Dr A. G. Maylie, a répondu qu'il lui était impossible de donner l'information demandée attendu que le coroner n'avait le contrôle que des lépreux internés à l'hôpital, parce qu'il fallait délivrer pour chacun d'eux un certificat. Il a dit qu'il y avait en ce moment à l'hôpital onze lépreux, dont neuf hommes et deux femmes, tous blancs. Il y a en outre en ville un nègre atteint de la lèpre qui a été soigné par le Dr Dyer.

Les Bons de Ville.

Le Bureau d'Amortissement de la Dette Municipale, ayant rejeté toutes les offres reçues pour les nouveaux Bons, la Banque Nationale de la Louisiane a consenti à se charger des Bons représentant une somme de $4,500,000, moyennant une commission de 3 3/4 pour cent. Cette transaction est considérée comme très avantageuse pour la ville.

Acquitté.

Louis Artigues, qui avait été accusé d'avoir donné à un gamin qui avait travaillé pour lui du vin blanc qui l'avait enivré, a été acquitté.

MENUS FAITS.

—Hier soir, à 6 heures, le feu a pris dans la cuisine du No 305 de la rue Calliope, chez Mme Frye, et a causé $16 de dommages.

BULLETIN Télégraphique.

Dans un Puits.

Canon City, Col., 5 septembre—E. Read, le surintendant et directeur de la mine Bob East, a été projeté hors de l'élévateur tandis qu'on le hissait au haut du puits de la mine, et il a été tué instantanément. Il a fait une chute de 525 pieds.

Le désastre de Hinckley.

La liste des victimes des feux de forêts a déjà atteint le chiffre de 379 et il manque encore à l'appel au moins deux cents bûcherons.

St-Paul Minn., 5 septembre—Sept personnes ont été brûlées vives à Marengo, mais les cadavres sont tellement calcinés qu'il est impossible d'établir leur identité.

St-Paul Minn., 5 septembre—Les villages de Carlton, Kerrick et Barnum sont en péril. L'incendie cerne en ce moment ces localités et la fumée est si dense qu'on ne peut rien distinguer d'un côté à l'autre des rues.

On prétend que Barnum a été détruit, mais il est impossible d'obtenir la confirmation de la nouvelle.

Ishpeming, Mich., 5 septembre—Le village est de nouveau enveloppé d'une épaisse fumée. Les feux de forêts ont repris après la cessation de la pluie qui n'a éteint que les incendies qui avaient fait le moins de progrès.

Duluth, Minn., 5 septembre—Il y a ici plus de 1,000 réfugiés qui ont survécu à la destruction de leurs villages. On a réalisé une somme qui dépasse $8,000 pour leur porter secours.

Quelques-uns laissent femmes et enfants à la garde du comité de secours qui les envoient chez des amis et retournent dans les villages incendiés pour se rendre compte de la situation.

Les bestiaux et les animaux domestiques qui ont échappé à l'incendie meurent de faim. Au milieu de ce deuil, a été célébré un mariage entre deux survivants de la jonction de Sandstone. Les deux familles ont tout perdu. Le marié va retourner sur l'emplacement du village et vivre dans un wagon de marchandises en attendant qu'il ait construit une cabane. Sa femme restera pendant ce temps avec ses parents.

Le Sucre.

Le sénateur Manderson est allé trouver le secrétaire Carlisle et a eu avec lui un long entretien au sujet du paiement de la prime. Il a dit que le mot "here after" auquel on avait prêté la signification que le paiement de la prime serait fait après le vote du bill, ne s'applique pas au paiement des sommes dues avant le vote du bill. Le sénateur a dit au secrétaire qu'il avait pleins pouvoirs.

Les planteurs sucriers

Le premier de la série de meetings des planteurs sucriers, qui doivent avoir lieu, a été tenu à Donaldsonville sous la présidence de M. McCall.

Plus de 500 personnes, venues de tous les points de la paroisse, y assistaient. Le but de ces réunions est de discuter la situation faite aux planteurs par la clause votée par le Congrès, avec le bill du tarif, et de tâcher d'en obtenir l'abrogation. Les personnes qui assistaient au meeting ont décidé que leurs intérêts demandaient l'envoi de représentants protectionnistes au Congrès.

Le Conseil Municipal d'Houston.

Les habitants de la ville de Houston, Tex., vont suivre l'exemple donné par ceux de la Nouvelle-Orléans. Ils ont demandé au Grand Jury de commencer une enquête sur les actes des membres de leur Conseil Municipal.

La Santé de Bismarck.

Une dépêche annonce que la santé de Bismarck est précaire, mais une dépêche ultérieure dément la nouvelle.

Le monument de Guillaume Ier.

L'empereur Guillaume a dévoilé, à Koenigsberg, le monument élevé à la mémoire de son grand père. L'empereur a dit que la province avait été conquise à la pointe de l'épée, mais qu'il entendait la conserver par des mesures pacifiques. Après le défilé des troupes devant l'empereur, il s'est rendu au château où un lunch lui a été servi.

Au Maroc.

Les Kabyles des environs de Dennot, Maroc, massacrent tous les juifs, pillent leurs établissements et vendent leurs femmes et leurs enfants à l'encan. On signale des faits semblables dans plusieurs autres localités. Les Kabyles ont aussi attaqué la ville de Maroc et on craint que la garnison ne puisse pas leur tenir tête. Dans ce cas on sait à quels actes de cruauté il faut s'attendre.

En Orient.

Une dépêche de Shanghai dit que de nombreuses recrues arrivent à Tien Tsin. On en envoie une partie en Corée et les autres disséminées dans les villes de la côte.

Les natifs de la province de Shang Tung ne s'engagent que très lentement, disant que la guerre n'a pas été déclarée à la population chinoise, mais au gouvernement de ce pays.

Tous les navires marchands du Japon ont été transformés en transports.

L'Expédition Peary.

Le capitaine d'un navire Danois qui vient d'arriver à Copenhague, a annoncé qu'il avait rencontré les membres de l'expédition Peary à Godhaven, le 17 juillet. Ils étaient tous bien portants. Le capitaine dit que l'hiver a été extrêmement long et rigoureux dans les régions arctiques, et qu'il n'y a guère lieu d'espérer que l'expédition Peary atteigne son but qui est de retrouver les explorateurs Bjording et Calstenius qui sont partis en 1892.

Le Cholera.

On signale un nouveau cas de choléra à Maestricht et un décès.

En Bukovine, il y a eu 21 nouveaux cas et 16 décès.

Espagne et Etats-Unis.

On vient de commencer des négociations pour l'adoption d'un nouveau traité de commerce entre l'Espagne et les Etats-Unis.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Fast Ex...7:35 am	No 6 Fast Mail..7:40am
No 7 Coast Acc.8:55 am	No 4 Fast Ex...11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:00 pm	No 8 Coast Acc..3 25 pm
No 5 F's Mail.10:25 pm	No 2 Lim. Ex...7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 25, Local Mail and Express...8:50pm	No 26, Local Mail and Express..7:00am
No 3, New Orleans Limited.......7:20pm	No 4, Chicago Limited......11:30am
No 1, Fast Mail.8:30am	No 2, Fast Mail.6:00pm
No 23 Exc. dimanche......8:25pm	No 24 Exc. dimanche........7:45am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train.....10:00am	No 6, Memphis and Kansas City Fast Train......4:00pm
No 21, Vicksburg Express......5:50 pm	Vicksburg Express......7:30am
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited 12:50 pm	No 2 Limited.. 3:20pm
No 3 Fast Mail.6:30 am	No 6.........8:30am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal. Ex.7:00pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St. Louis Ex..6:50am	No 51, Hot Springs & St Louis Ex..8:20pm
Local 10:05am	Local........3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio....7:05pm	California Ex...9:10am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:20pm
EAST LOUISIANA RAILROAD. Dimanche et Mercredi.	
No 9.......7:30 pm	No 10.........8:26 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.......6:20 am	No 8 ....4:20 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache....9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
.......4:15pm	........5:00pm
Shell Beach.....2:40pm	Shell Beach...10:00am
Dimanche.	
Pte-la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache &
Shell Beach......9:40 am	Shell Beach...7:15am
Shell Beach & Pte-la-Hache. 7:00pm	Pte-la-Hache & Shell Beach...4:40pm
	Shell Beach....5:00am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger.......10:00 am	Alger.......4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger.....6:05 pm	Alger.....6:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.......6:40 am	Alger.......8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui est à la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

E. A. ANDERSON,
Enseigne de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

This sub-chart of average conditions for the month shows an area of high pressure near 35th parallel. There is also a low in the vicinity of Greenland. Between this high and this low there is also a general movement of the air from the United States towards Europe and the Arctic Region, and occasional spiral circulations, viz, the cyclonic (against the sun), with low barometer, and the anti-cyclonic (with the sun), with high barometer. Generally, to the eastward and in front of the cyclonic circulation, or the low, the weather is damp, the thermometer rising and the barometer falling; while to the eastward and in front of the anti-cyclonic, or high, it is dry, cooler, and the barometer rises.

Forecast for July.—Generally fair weather with moderate to fresh winds. Occasional moderate gales north of the 40th parallel. Beginning of the West Indian hurricane season during the latter part of the month. Frequent fog, as shown, from lon. 35° W. across the Grand Banks, to the Nova Scotian and New England coasts. Icebergs in the vicinity of Belle Isle and to the eastward of Newfoundland, with probably a few bergs as far south as the 43d parallel.

Review of June.—The weather over the North Atlantic during the month of June has been remarkably fine. On only a few days were gales reported and only four reports received recorded the force of wind as high as 10 at any time. North of the 40th parallel and west of the 35th meridian the winds were generally from the southwest, except from June 12 to June 17, when northeasterly and easterly winds prevailed. East of the 35th meridian and north of the 45th parallel the winds were generally fresh to strong from the west. In the central and southern part of the ocean the weather was pleasant and the winds light to moderate.

With the exception of the storm that crossed Newfoundland, June 7th, the tracks plotted on the Chart this month are those of depressions rather than storm areas.

On June 1 a depression, 29.40 ins, was central near latitude 50° N, longitude 21° W. It moved about E NE'ly across the southern part of Ireland and into the North Sea on the following day. Moderate winds accompanied this depression, but a few squalls, force 7, were reported.

A similar depression from the southwest moved up the Irish Channel on the 4th and 5th. The winds were generally moderate to strong; lowest barometer, 29.62 ins.

On the 6th another depression moved from the west of France up the English Channel, as shown.

An area of low pressure appeared near Hatteras June 6, accompanied by fresh winds. On the 7th it was central near lat 40° 30' N., lon. 65° 30' W., wind fresh to strong, barometer 29.63 ins. During the night the barometer fell to 28.82 ins., and near the center the winds increased to the strength of a whole gale. On the 9th vessels to the southward of the storm track had westerly gales, force 9/10.

On the 7th a depression that had moved from Newfoundland was central near lat. 50° N., lon. 38° W. Thence it moved NE'ly and disappeared on the 8th. One vessel reported highest force of wind 10.

On the 15th a depression moving NE'ly crossed the 30th meridian near 51° N. It was accompanied by gales, force 7. On the 16th it disappeared toward Rockall.

During the month frequent fog was experienced from longitude 42°, between 45 N. and 48° N., across the Grand Banks to the coast. Occasional fog was reported by vessels from the Grand Banks to the English channel.

Several icebergs were sighted during June between lat 42° 30' N. and lat. 49° N., and from 45° W. to 50° W. The greatest number and largest bergs were seen between longitude 49° W. and the coast of Newfoundland.

Charts Published, Canceled, and Extensively Corrected During the Month of June, 1894.

Charts Published.

1401. Pilot Chart of North Pacific Ocean, July, 1894.
1415. Pilot Chart of the Great Lakes.
1423. West Indies: Saint Croix Island.
1427. British Columbia: West Coast of Vancouver Island. Nasparti and Ououkinsh Inlets.
1429. Brazil: Port Victoria and Espiritu Santo, Bay.
1430. British Columbia: West Coast of Vancouver Island: Esperanza and Nuchalitz Inlets, with plan of Queen's Cove, Esperanza Inlet.
1431. British Columbia: Beaver Harbor and Alert Bay and Entrance of Nimpkish River.
1433. British Columbia, Sequash, Anchorage, Queen Charlotte Sound and Beaver Cove, Broughton Strait.
1438. British Columbia: Oyster and Telegraph Harbors, with plans of Osborn and Maple Bay.

Charts Canceled.

486. Brazil: Plan of Espiritu Santo Bay and Port of Victoria, by H. O. chart 1429.
22. South Atlantic Ocean: Sheet 1: from the equator to 65° south latitude, by H. O. charts 823, 823a, 1130 and 1132.
24. South Atlantic Ocean: Sheet 2, by H. O. charts 1131 and 1133.
374. Ten anchorages on coast of Venezuela, by B. A. charts 230, 394, 507, 509 and 510.
782. Coast of Italy. Taranto and Gallipoli Harbors by B. A. charts 204 and 1643.
994, 995, 1127, 1128 and 1129. Great Circle Sailing charts of the world, old edition, by Nos 1280, 1281, 1282, 1283 and 1284, respectively, new editions of the same.

Charts Extensively Corrected.

1270. Japan. Nangasaki Harbor and Approaches.
121. Kingsmill or Gilbert Islands: Makin or Pitt's Island and Tara-tara or Touching Island.
1283. Korea: Approaches to Chemulpho, with plan of Chemulpho anchorage.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 6 SEPTEMBRE 1894.

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 5 SEPTEMBRE 1894.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship am Hudson, Kemble, New York.
Steamship am El Rio, Quick, New York.
Steamship norv Gambetta, Weltsen, Béline.

ARRIVÉS.

Steamship am Algiers, Maxson, Havane, etc, (précédemment rapporté à la Quarantaine.)

BATEAUX A VAPEUR.

Grover Cleveland, Koens, Bas du Fleuve.
John K Speed, Vinton, St-Louis.
Lafourche, Charlet, Donaldsonville.
Mabel Comeaux, Comeaux, New Hope.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland—251 sacs riz brut
DONALDSONVILLE—par steamer Lafourche 1031 barils sucre 956 sacs riz brut
NEW HOPE—par steamer Mabel Comeaux—252 barils mélasse 3680 sacs riz brut
ST LOUIS—par steamer John K Speed—Fret assorti.

Reçu par les chemins de fer

N. O FORT JACKSON & GRAND ISLE—202 sacs riz brut
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR. Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—24 balles coton
N ORLEANS & NORTHEASTERN R. Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—18 balles coton
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—281 balles coton
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—650 balles coton

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Knickerbocker, Halsey, parti 1er sept
Steamship El Sud, Higgins, parti 1er sept

LIVERPOOL.

Steamship Louisianian, Wallace, parti 18 août
Steamship Costa Rican, Kelly, parti 18 août
Steamship ..., parti 26 juil
Steamship Bernard Hall, Edwards, parti 16 mai
Steamship Cuban, Bewell, parti 30 août
Steamship Inventor, Comline, parti 25 août
Steamship Professor, Tester, parti 19 août
Steamship Jamaican, Daniel, parti 18 août

LONDRES.

Barque Santa Anna et Maria, Campo-nador, partie 30 août

GLASGOW.

Steamship Italian Prince, Smith, parti 5 juil
Steamship Austrian Prince, Burgess, par. 5 août

GÊNES

Steamship Spanish Prince, Thomas, parti 2 juil
Steamship Roman Prince, Poulton, parti 6 août

HAVRE.

Steamship Carvelles, Henry, parti 20 août

HAVANE.

Barque Barcelone, Bintes, partie 18 août

PUNTA GORDA.

Goëlette Fannie Arthur, Douglass, part. 22 oût

HARTLEPOOL.

Steamship Coniscliffe, ——, parti 24 août

RIO DE JANEIRO.

Steamship Nasmyth, ——, parti 24 août

PORTLAND.

Steamship Humber, —— ——, parti 29 août

ST-LUCIA.

Steamship Florence, Sax, parti 30 août

SANTOS.

Steamship Bessell, ——, parti 1er sept

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom.	Destination	Mouillage
Astronomer	Liverpool	Pte Tier
Ascania	Hambourg	1er dist, 27
Annie	Bordeaux	3e dist, 27
Barbadian	Liverpool	Gretna
Breakwater	Belize	3e dist, 30
Clinton	Havane	Alger
Canarias	Havre	4e dist, 42
City of Dallas	Puerto Cortes	3e dist, 30
El Rio	New York	Alger
El Paso	New York	Alger
El Sol	New York	Alger
European	Brême	4e dist, 43
Gambetta	Belize	1er dist, 15
Glendower	Rotterdam et Hambourg	Southport
Hudson	New York	3e dist, 8
John Wilson	Bluefields	1er dist, 15
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist, 20
Legislator	Liverpool	Pte Tier
New York	Laid up	Alger
Professor Morse	Honduras	1er dist, 15
Rover	Bluefields	1er dist, 15
S Pizzati	Honduras	1er dist, 14
Vera	Liverpool	2e dist, 10
Wanderer	Laid up	3e dist, 30
Whitney	En réparation	Alger
BARQUES.		
Barcelona	Barcelone	1er dist. 33
Neda	Portugal	rue 7e
GOELETTES.		
Santo Oteri	Laid up	1er dist. 13

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du 1 & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
618 Bayou et Dauphine.

MUNN & Co
PATENTS
NEW YORK
After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.
Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.
Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.
This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.
If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.
Handbook about patents mailed free.

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Chantier de Bois de Construction bien établi de Seiler:
Chevaux, Wagons, Buggy, Charrettes, Harnais.
Meubles de Maison et de Bureau, Comptes Ouverts et divers.

Succession de Nicholas J. Seiler, Jr.

No 43,922—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—JEUDI, 13 septembre 1894, à 11 heures A. M., au local rue Front entre Jena et Cadix, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 août 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété mobilière ci-après décrite, à savoir:

Tout et en particulier le contenu du chantier de bois de construction, chevaux, wagons, buggy, harnais, meubles de maison et de bureau, comptes ouverts et divers, le tout d'après inventaire fait par Ernest Commagère, notaire, et ici enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

6 sept—6 au 13 jusqu'à date.

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an....................$12 00
Six mois....................6 00
Trois mois....................3 00
Un mois....................1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an....................$3 00
Six mois....................1 50
Quatre mois....................1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73 ....CHARTRES.....73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif.

Une occasion rare d'acquérir une résidence moderne de valeur.

Dans le Premier District, rapportant $1,490 par an.

Connues par le No 1 rue Prytania, coin de la rue Calliope, face à la place Margaret.

No 132 rue Calliope, entre les rues St-Charles et Prytania, le tout splendidement situé, près des églises, écoles, chemin de fer électrique passant en face et à proximité.

No 1 rue Prytania, est une jolie bâtisse moderne, nouvellement construite, à deux étages, ayant au rez-de-chaussée corridor, salons, boudoir, salle à manger, cuisine, cabinet et six chambres, chambre à bain, etc., au premier, gaz dans toute la maison, et cour ayant platebande avec fleurs, allée pavée, etc.

No 132 rue Calliope, est une résidence moderne à deux étages, ayant corridor, salon, salle à manger, cuisine, etc., au rez-de-chaussée; et 4 chambres à coucher au premier étage, gaz dans toute la maison, cour pavée, jolie barrière en fer sur la façade et galerie au premier et second étages.

Les plans seront exposés à la Bourse.

Dans l'affaire d'Isidore Newman, Sr., versus Mme Amanda Amélia Von Kewentor et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,330—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio St-Charles, Calliope et Prytanée, lequel dit lot est désigné par la lettre A, sur un plan ou croquis fait par C. G. Del'Isle, voyer, en date du 15 août 1843, déposé au bureau du Shérif Civil en cette paroisse, conformément audit croquis, le dit lot mesure cinquante-huit pieds quatre pouces de face à la rue Prytanée, sur une profondeur de quatre-vingt cinq pieds, entre lignes égales et parallèles et face à la rue Calliope et est composé de portions de façades des lots numéros dix et onze sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. Hermann, ancien notaire en cette ville, le 11 avril 1843.

Les bâtisses sur le dit lot sont connues par le No 1 rue Prytanée.

2° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus, le dit lot est désigné par la lettre "B" sur le plan ou croquis de Del'Isle, ci-dessus référé, et mesurant, conformément, trente cinq pieds de face à la rue Calliope, sur une profondeur de cinquante-huit pieds et quatre pouces entre lignes égales et parallèles touchant au dit lot "A" dans le fond, et est composé des portions du fond des dits lots numéros dix et onze sur le plan ou esquisse annexé à un acte passé pardevant L. Hermann, notaire en cette ville le 11 avril 1843.

Les bâtisses sur le dit lot portent le No 132 rue Calliope.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente par le Shérif de propriétés améliorées de valeur du Deuxième district.

Connues comme le No 79 Promenade Carondelet et No 230 rue St-Pierre,
—ET—
No 232 rue St-Pierre.

People's Homestead Association vs Vincent Lauro et ale.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,615—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 25 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement qui en dépendent, situés dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal No 1.., et borné par les rues St-Pierre, Villeré, Robertson et la Promenade Carondelet, lesdits lots de terre sont désignés par les numéros trois et quatre, sur un plan dressé par L. Surgi, ingénieur civil, daté le 28 février 1849 et déposé dans le bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans. Les dits lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro trois mesure vingt quatre pieds cinq lignes et demie de face sur la Promenade Carondelet, vingt trois pieds onze pouces et six lignes de largeur dans le fond, soixante deux pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq; le lot numéro quatre mesure vingt trois pieds un pouce de face à la rue St-Pierre sur soixante pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.

Les bâtisses sur le lot numéro trois ayant le numéro municipal 79 Promenade Carondelet et celles sur le lot numéro quatre ayant le numéro municipal 230 rue St-Pierre.

2. Un autre certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite. Le dit lot est désigné par le numéro six sur le plan de L. Surgi, voyer ci-dessus référé, et mesurant conformément vingt-trois pieds onze pouces et six lignes de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de soixante pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.

Les bâtisses sur le dit lot ayant le numéro municipal 232 rue St-Pierre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
23 août—23 30—6 13 20 25 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de la propriété de valeur connue comme la Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

Union Oil Company of New Jersey
vs.
Peoples' Slaughterhouse & Refrigerating Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 43,402. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tout et particulièrement les lots suivants, morceau et parcelle de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent, incluant tous les droits de dépôt ou accroissement de la batture qui peuvent être faits ou augmentés par le fleuve Mississipi sur ladite propriété ci-après décrite:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, ainsi que les machines, appareils, outils, ustensiles, et fonds de toute description maintenant sur le local, excepté la réservation ci-après faite, situé dans le Troisième district de cette ville, borné par le fleuve Mississipi, les rues Grands Hommes, maintenant Dauphine, et les rues projetées, désignées comme les rues Adams et Charbonnet, mesurant deux cent vingt un pieds cinq pouces et deux lignes de face au Chemin Public par dix huit cent dix-neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur ladite rue Charbonnet à partir du Chemin Public à la rue Grands Hommes et dix-huit cent soixante-onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur ladite rue Adams, aussi à partir du dit Chemin Public à la rue Grands Hommes et deux cent seize pieds six pouces et une ligne de largeur dans le fond et face à ladite rue Grands Hommes; toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins. Ensemble avec toute la batture et accroissement en face de ladite propriété et débarcadère et autres améliorations qui s'y trouvent, le tout conformément à un plan de C. A. De Armas, député voyer général, en date du 6me jour de février 1862, et déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire en cette ville. Excepté la voie du chemin de fer par laquelle la connection est faite avec le chemin de fer du Shell Beach mais incluant la nouvelle balance sur la voie qui se trouve sur ledit terrain avec ladite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—6 13 18 sept

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente d'une propriété de valeur dans le Sixième District sur l'avenue Napoléon.

Henry Lochte & Co versus Peter Buchler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,175.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 454 borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Baronne, anciennement Bacchus, et Dryades désignés comme lots six, sept, huit, neuf et dix se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot dix forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Dryades, le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire, en date du 11 mars 1893 dans une vente de John T. Michel à Peter Buchler.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16 23 30—septembre 6 13 18